


SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018	ADMINISTRATION GENERALE
DCM191218-0-03	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

CERTIFIE EXECUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCAION le 13 DECEMBRE 2018 N° 161/18
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20181219-DCM191218-DE	Affichage en mairie le	En exercice	29	Le Maire,
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018		Présents	21	
Pour l'autorité compétente par délégation 	21 DECEMBRE 2018 N°164/18	Représentés	6	
		Votants	27	
		Absents	2	

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

M. Bruno BETTATI, **Maire,**

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI,
M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme
Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoint,**

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie
ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis
FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie
CUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN,
Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme
Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, ~~M. Olivier RENAUDO, Mme
Nathalie DURAND,~~ Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, **Conseillers
Municipaux.**~~

PROCURATIONS

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

Par courrier en date du 02 novembre 2018, la Métropole Nice Côte d'Azur a communiqué à la commune de La Gaude son rapport d'activités retraçant l'activité des Directions et les évolutions permanentes en matière de compétences de l'établissement public.

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et doit être présenté en instance municipale de la collectivité en séance publique.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.5211-39,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ le RAPPORTEUR en son RAPPORT,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,

Le Maire,



Bruno BETTATI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.